



DÉPARTEMENT DU CALVADOS

MAIRIE DE

### SAINT AUBIN SUR MER

14750 Saint Aubin sur Mer

Tél. 02 31 97 30 24

Fax 02 31 97 33 34

e-mail : [mairie.saintaubinsurmer@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintaubinsurmer@wanadoo.fr)

site : [www.saintaubinsurmer.fr](http://www.saintaubinsurmer.fr)

A 4146M

## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS D.I.C.R.I.M.

### Lieu de mise en consultation du D.I.C.R.I.M.

- au service d'accueil de la Mairie de Saint Aubin sur Mer  
41 rue du Maréchal Joffre  
tél. 02.31.97.30.24

### Risques identifiés sur la commune de Saint Aubin sur Mer :

Ont été répertoriés :

- trois risques naturels :

- le risque d'inondation.
- le risque sismique.
- le risque tempête.

- un risque technologique :

- le risque de transport de matières dangereuses(TMD).

### INTRODUCTION

Ce document d'information communal sur les risques majeurs (D.I.C.R.I.M.) a été élaboré afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de la commune.

Le présent document, s'appuyant sur le dossier départemental des risques majeurs (D.D.R.M.) établi par Monsieur le Préfet du Calvados en septembre 2005, ainsi que sur le document communal synthétique sur les risques majeurs (D.C.S.) établi également par la Préfecture, réunit les informations nécessaires à la mise en œuvre de l'information préventive dans la commune.

Il est destiné à informer les habitants sur les dangers potentiels qui existent sur le territoire communal et sur la conduite à tenir en cas d'accident.

### DÉFINITION DU RISQUE MAJEUR

Le risque majeur résulte d'un événement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

### INFORMATION PRÉVENTIVE

Face aux risques répertoriés sur la commune, il est nécessaire de développer une information préventive.

Elle est instaurée par l'article L 125.2 du Code de l'Environnement qui stipule que le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Le présent D.I.C.R.I.M. s'inscrit dans cette démarche de prévention. Tout citoyen peut consulter le D.I.C.R.I.M., le D.D.R.M. et le D.C.S..

## MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

### Risques Tempête et Inondation :

Pour faire face aux événements météorologiques dangereux, Météo-France est chargée de fournir les informations nécessaires aux services de la sécurité civile en matière d'événements météorologiques dangereux, qualifiés d'exceptionnels.

Ce dispositif est prévu afin de pouvoir toucher un public le plus large possible.

Le plan de vigilance météorologique figure en fin du présent document.

Pour diminuer le risque ou les conséquences d'une inondation, des mesures préventives ont été prises dans la commune (amélioration des réseaux de collecte des eaux pluviales, préservation d'espaces perméable, construction d'épis).

### Risque sismique :

Il n'existe pas de système fiable de prévision à court terme de ce risque et la manifestation des phénomènes précurseurs n'est pas systématique.

## RÈGLES DE BASE DE LA PRÉVENTION

### **Que doit faire la population :**

*(De manière générale, il convient de se conformer aux recommandations suivantes, sauf consignes spécifiques données par les autorités).*

## EN CAS D'INONDATION

### **Si les informations sont suffisantes :**

- Evacuation préventive possible décidée et effectuée par les autorités.

### **Si les informations sont insuffisantes :**

- Ecoutez la radio ;
- Abritez-vous en rejoignant les zones prévues en hauteur (étage, ~~collines~~, points hauts ...) ;
- N'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée

### **Dans tous les cas :**

- Rassemblez l'indispensable ;
- Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
- Ne prenez pas l'ascenseur ;
- Fermez portes, fenêtres, aérations, etc ;
- Mettez en hauteur le matériel fragile ;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent de leur mise en sûreté ;
- Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les secours.

## EN CAS DE SEISME

### Pendant les secousses

- ⇒ Si vous êtes à l'intérieur :
  - Mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres.
- ⇒ Ecoutez la radio.
- ⇒ Si vous êtes à l'extérieur :
  - Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer ;
  - Eloignez-vous des bâtiments.

### Après les secousses

- ⇒ Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
- ⇒ Ne prenez pas les ascenseurs ;
- ⇒ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

## EN CAS DE TEMPETE

Respecter les consignes diffusées par France-Inter ou la radio locale conventionnée par le Préfet

### Si les informations sont suffisantes

- ⇒ Evacuation préventive possible décidée et effectuée par les autorités

### Si les informations sont insuffisantes

- ⇒ Rejoignez des bâtiments durs ;
- ⇒ Eloignez-vous des façades sous le vent ;
- ⇒ Fermez portes et volets ;
- ⇒ Ecoutez la radio et les bulletins météo ;
- ⇒ Surveillez ou renforcez, si possible, la solidité des éléments de construction ;
- ⇒ Renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif ;
- ⇒ Enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises, ...) ;
- ⇒ Limitez les déplacements ;
- ⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent de leur mise en sûreté ;
- ⇒ Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les secours.

## **EN CAS D'ACCIDENT LIÉ AU TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES**

### **Nuage toxique :**

Mettez-vous à l'abri dans les locaux les plus proches (adaptés) ;  
Fermez portes et fenêtres, et calfeutrez aération ou ventilation ;  
Ecoutez la radio ;  
Ne fumez pas, ni flamme, ni étincelle.

### **Explosion :**

Evacuation vers des lieux de mise en sûreté externe en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, ...) ;  
Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;  
Ecoutez la radio ;  
Ne fumez pas, ni flamme, ni étincelle.

### **Explosion suivie d'un nuage toxique :**

Regroupez-vous vers des lieux adaptés ; ces lieux doivent être éloignés des baies vitrées et fenêtres endommagées ;  
Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;  
Fermez portes et fenêtres ;  
Ecoutez la radio ;  
Ne fumez pas, ni flamme, ni étincelle ;  
Attendez le signal de fin d'alerte ou l'annonce des autorités pour sortir.

### **Dans tous les cas :**

Evacuation possible, si décidée, effectuée par les autorités ;  
N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent de leur mise en sûreté ;  
Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les secours.

## **PLAN D'AFFICHAGE RÉGLEMENTAIRE**

Camping de la Côte de Nacre  
Centre de Vacances S.N.C.F.  
Centre de Vacances « Les Joies du Rivage »  
Résidence « Le Ressac »  
Résidence du Parc  
Résidence Saint Aubin  
Résidence « La Vague II »  
Résidence Bellevue  
Eglise  
Groupe scolaire Jean-Baptiste Couture  
Casino de Saint Aubin sur Mer  
Salle Aubert  
Salle Roger Dumez  
Salle « La Voilerie »  
Salle de Sports

# ~ Le plan de vigilance météorologique ~

## LA CARTE DE VIGILANCE METEOROLOGIQUE

La carte de "vigilance météorologique" est élaborée **2 FOIS PAR JOUR** à 6h00 et 16h00 (site internet de Météo-France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)) et attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sous une échelle de **4 COULEURS** et qui figurent en légende sur la carte :

Niveau 1 :



Pas de vigilance particulière.

Niveau 2 :



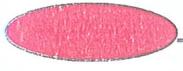
ETRE ATTENTIF à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus ; se tenir au courant de l'évolution météo.

Niveau 3 :



ETRE TRES VIGILANT - PHENOMENES METEOS DANGEREUX PREVUS - SE TENIR INFORME DE L'EVOLUTION METEO ET SUIVRE LES CONSIGNES.

Niveau 4 :



VIGILANCE ABSOLUE - PHENOMENES METEOS DANGEREUX D'INTENSITE EXCEPTIONNELLE - SE TENIR REGULIEREMENT INFORME DE L'EVOLUTION METEO ET SE CONFORMER AUX CONSIGNES.

**+ PICTOGRAMMES** : les divers phénomènes dangereux sont précisés sur la carte sous la forme de pictogrammes, associés à chaque zone concernée par une mise en vigilance de niveau 3 ou 4.

Les phénomènes sont : VENT VIOLENT, FORTES PRECIPITATIONS, ORAGES, NEIGE OU VERGLAS, BROUILLARD.

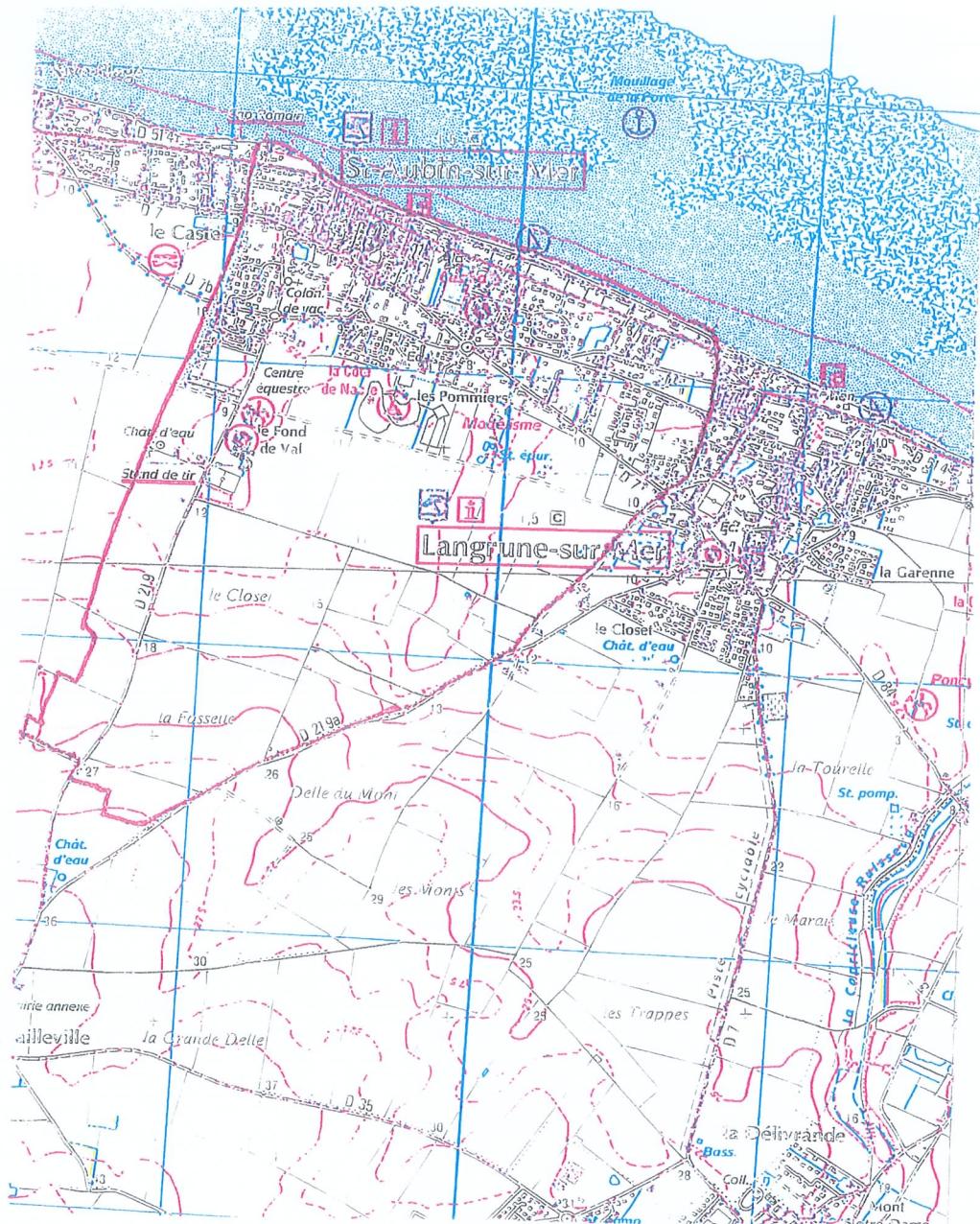
Pour plus d'informations, consulter :

- le répondeur de Météo-France, tél. : 32.50 ou 08.92.68.02.14
- ou son site internet : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

LORSQU'UNE ZONE EST EN VIGILANCE ORANGE OU ROUGE, LE CMIR de RENNES ACTIVE UNE PROCEDURE D'EMISSIONS DE BULLETINS DE SUIVI DE PHENOMENES DANGEREUX COMPLETES PAR DES BULLETINS NATIONAUX DE SUIVI ETABLIS PAR LA DIRECTION DE LA PREVISION DE METEO-FRANCE.

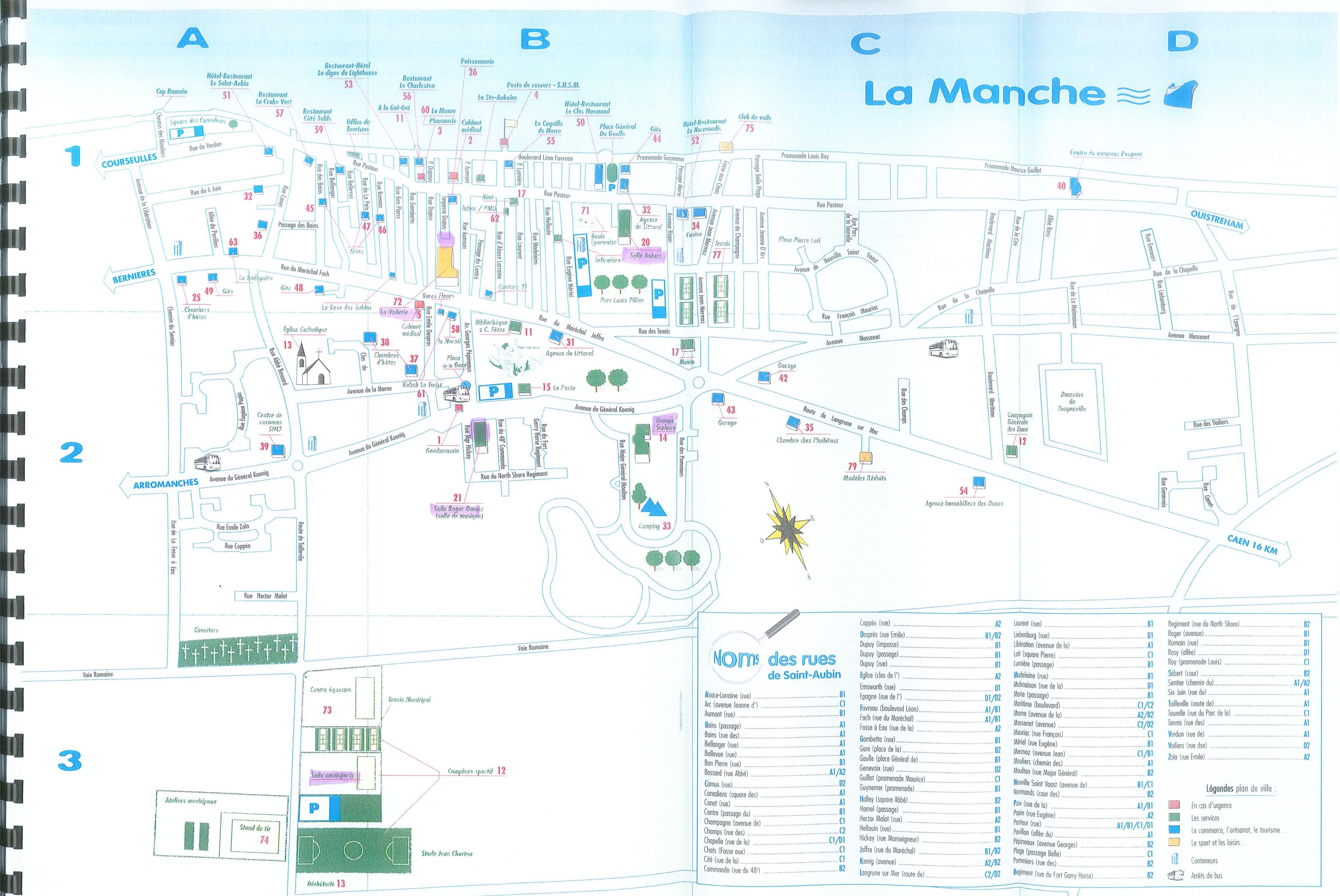
# ~ Cartographie ~

## Cartographie au 1/25 000



## Lieux d'hébergement

- 1) la Salle Aubert ;
  - 2) la Salle Roger Dumez ;
  - 3) la Salle de « la Voilerie » ;
  - 4) le Groupe scolaire Jean-Baptiste Couture ;
  - 5) la Salle de Sports (sauf en cas d'inondation par remontée de nappe).

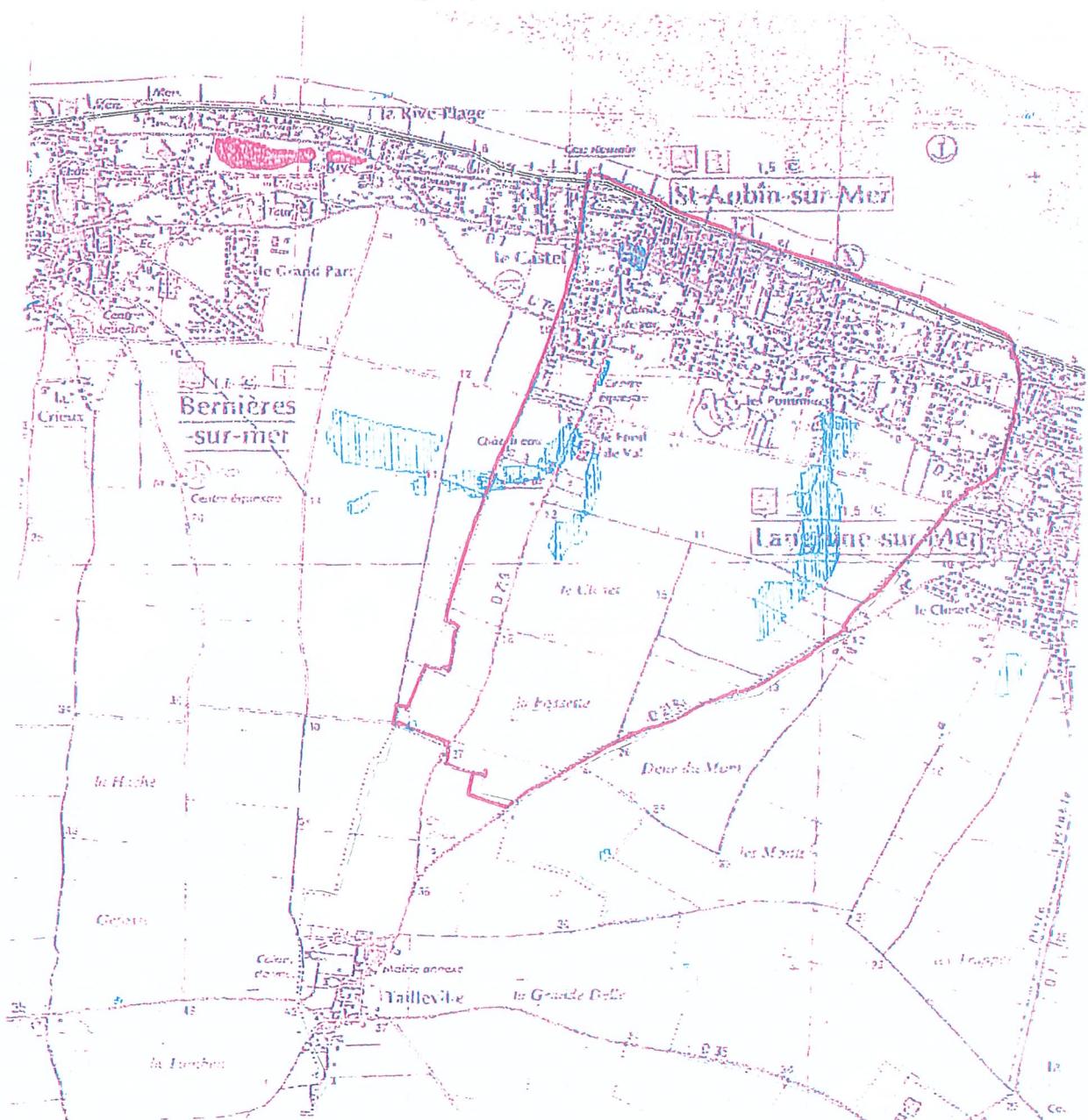


# La Manche

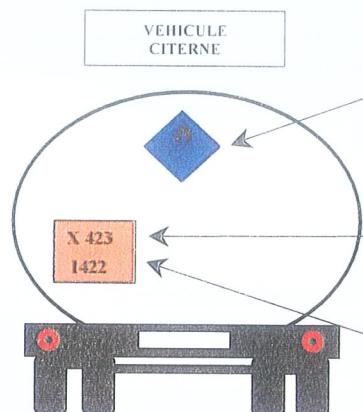
bureaux d'hébergement.

# ~ Inventaire et emplacement des repères de crues (plus hautes eaux connues) ~

Cartographie au 1/25.000



# ~ Signalisation des Transports de Matières Dangereuses ~



ETIQUETTE DE DANGER	
<b>CODE DANGER</b> Par combinaison de chiffres et éventuellement d'une lettre, le code indique les dangers présentés par la matière transportée : 1 <sup>er</sup> chiffre : danger principal 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> chiffres : dangers secondaires Le doublement d'un chiffre marque l'intensification du danger considéré	
<b>CODE MATERIE</b> Composé de 4 chiffres, il identifie la matière transportée selon un code de l'ONU.	

- 0 : absence danger secondaire
- 2 : émanation de gaz résultant de pression ou de réaction chimique
- 3 : inflammabilité de liquides (vapeurs) et gaz
- 4 : inflammabilité des solides
- 5 : comburant (favorise l'incendie)
- 6 : toxicité
- 8 : corrosivité
- 9 : danger de réaction violente spontanée
- X : danger de réaction dangereuse au contact

Cet exemple illustre le transport de matière solide inflammable, réagissant dangereusement avec l'eau, en dégageant des gaz inflammables (code de danger : X 423): ici un alliage sodium -potassium (code matière : 1422).

*Voies ferrées et voies navigables* : la signalisation est identique à celle des poids lourds étiquettes de danger, plaque orange et code de danger

*Canalisations* : au croisement de voies de communication, elles sont signalées par des bornes et des balises

## ETIQUETTES DE DANGER



Explosion



Feu (liquide et gaz)



Feu (solides)



Matière sujette à inflammation spontanée



Emanation de gaz inflammable au contact de l'eau



Matière comburante ou peroxyde organique



Matière toxique



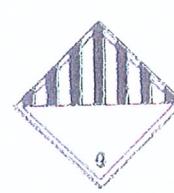
Matière nocive



Matière corrosive



Gaz comprimé, liquéfié ou dissous sous pression



Matière ou objets divers (produits chauds...)



Matière radioactive

# ~ L'affiche communale ~

Commune de  
**SAINT-AUBIN-SUR-MER**

Département du CALVADOS  
Région Basse-Normandie

 inondation lente     submersion maritime     sismicité

 tempête     conduites fixes de matières dangereuses     transport de marchandises dangereuses

**en cas de danger ou d'alerte**

**1. abritez-vous**  
*take shelter*  
*resguardese*

**2. écoutez la radio**  
**France-Bleu Basse-Normandie**  
**102.6 MHz**  
*listen to the radio*  
*escuche la radio*

**3. respectez les consignes**  
*follow the instructions*  
*respete las consignas*

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école  
*don't seek your children at school*  
*no vaya a buscar a sus niños a la escuela*

**pour en savoir plus, consultez**

> à la mairie : le Dicrim, dossier d'information communal sur les risques majeurs  
> sur internet : [www.prim.net](http://www.prim.net)